

FNEC FP FO 31

*Fédération Nationale de l'Éducation, de la Culture et de la
Formation Professionnelle FORCE OUVRIERE
Section départementale de la Haute-Garonne
93, Bd de Suisse, 31200 Toulouse*

Le Secrétaire départemental
Coordonnateur académique
Tel : 07 76 69 01 28
mail : fnecfpo31@gmail.com

Toulouse, le 9 mars 2018

À Monsieur Thierry Ledroit, Conseiller du Ministre,

Monsieur le préfet a saisi la fédération par ses services de la surveillance du territoire le mercredi soir pour une information donnée le jeudi matin. Monsieur le ministre de l'Éducation nationale serait à Toulouse ce vendredi. La FNEC-FP FO serait reçue si elle le souhaitait par un de ses conseillers sur un créneau horaire situé entre 14h et 16h. Nous avons répondu positivement, malgré les délais contraints imposés et nos plannings syndicaux et professionnels déjà complets. Nous n'imaginons pas non plus qu'un emploi du temps de ministre puisse se décider l'avant veille au soir.

Vous nous informez hier soir que finalement que 2 représentants FO seraient reçus, durant 50 min, «en intersyndicale » (les 4 organisations représentatives en CTA)

Je vous ai fait savoir que :

- les intersyndicales, c'étaient les syndicats qui les décidaient sur la base de revendications communes avec les personnels ;
- nous n'étions pas dans une instance réglementaire ;
- les revendications et les dossiers que nous souhaitions défendre étaient radicalement différents des autres organisations - entre autres celles qui s'opposent à la grève le 22 mars ou celles qui ont signé les accords PPCR.

Après entretien ce matin avec les services du rectorat, vous maintenez ce cadre contraint et incompatible à notre conception du « dialogue social ».

Je tenais aussi à vous dire que la venue du ministre n'étant pas si fréquente, nous estimons que les organisations syndicales locales méritent un minimum de considération , ce qui nécessite de prendre le temps utile à la communication, y compris quand il est contraint.

Aussi, nous déclinons le cadre que vous proposez.

Nous aurions pourtant beaucoup de dossiers à vous soumettre :

- Les Atsem de Toulouse que la Mairie soustrait à la réglementation sur l'autorité fonctionnelle du directeur d'école ;
- Celui du dispositif dit « 100% de réussite » qui n'est pas une revendication des personnels, qui conduit à surcharger toutes les classes du département, et ne répond pas aux revendications de réussites des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire.

L'article 2 du décret 89-122 sur les missions du directeur (voir extraits ci-dessous) est pourtant contraire et à juste titre à ces pratiques :

« Le directeur d'école veille à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.

Il répartit les élèves entre les classes et les groupes, après avis du conseil des maîtres.

Il répartit les moyens d'enseignement.

Après avis du conseil des maîtres, il arrête le service des instituteurs et professeurs des écoles, fixe les modalités d'utilisation des locaux scolaires pendant les heures et périodes au cours desquelles ils sont utilisés pour les besoins de l'enseignement et de la formation.

Il organise le travail des personnels communaux en service à l'école qui, pendant leur service dans les locaux scolaires, sont placés sous son autorité. »

- Sur les inclusions forcées et (ou) qui ne respectent pas les notifications de la MDPH, les orientations non choisies, qui entraînent de grandes souffrances chez les élèves concernés, les autres élèves, les personnels, dont les enseignants et ceci sur l'ensemble des niveaux d'enseignement, y compris l'école maternelle. L'insuffisance des structures de l'enseignement adapté ;

- Sur les dotations, fermetures, les demandes d'ouvertures, les difficultés y compris dans la ruralité que notre syndicat des personnels de direction aurait pu vous exposer. Sur les établissements de Toulouse Nord où l'on relève des conditions de travail intolérables. Nous n'oublions pas aussi que l'ensemble des départements de l'académie est à forte ruralité et/ou zone montagne, y compris la Haute-Garonne, ce qui n'est pris en compte qu'à la marge. Vous trouverez une pétition du collègue Louisa Paulin à Réalmont.

- Sur les rythmes scolaires nous demandons le retour à un calendrier national unique. Notre employeur est le ministre, pas les collectivités territoriales. De plus, on assiste à une concurrence déloyale entre l'enseignement privé qui s'aligne sur le retour à 4 jours, plébiscités par les parents et les enseignants, alors que localement des mairies ou des communautés de communes imposent les 4,5 jours aux seules écoles publiques avec parfois des interventions inappropriées des autorités hiérarchiques. Les exemples sont légions dans nos départements -Mirepoix en Ariège, la communauté du Gaillacois ...

- Sur la formation professionnelle initiale qui est considérablement affaiblie en particulier par un déficit d'orientation fabriqué, hors des lycées professionnels et en orientations non choisies. L'orientation qui consiste à mêler de façon tout à fait inappropriée les jeunes sous statut scolaire et sous statut d'apprentissage pose de graves problématiques. La campagne ministérielle, usant de chiffres partiels et ne prenant pas en compte la réalité, relève de la propagande en faveur de l'apprentissage aux dépens de la formation sous statut scolaire ce qui nous semble particulièrement grave.

- Sur la misère de la médecine du travail et le reclassement indigent des personnels en dépit de la condamnation du Rectorat par le tribunal administratif de Toulouse suite au recours administratif déposé par le syndicat FO du 1^{er} degré.

- Évidemment sur le Lycée Galliéni, mais pas uniquement, pour lequel nous demandons la satisfaction des revendications et dénonçons la mise à pied du Proviseur. Comme nous le répétons, la ficelle est un peu grosse. Vous trouverez dans ce courriel la motion adoptée par la fédération.

- Sur les conditions de travail et les injonctions paradoxales que subissent les personnels de direction ;

- Sur le PPCR qui remet en cause la liberté pédagogique et renforce l'arbitraire ;

- Sur ce dossier persistant pour les personnels administratifs sociaux et de santé surchargés eux aussi d'un travail qui n'est pas reconnu à sa juste valeur. Vous trouverez 3 documents récents élaborés par les syndicats spaseen FO, snFOien ;

- Nous ne revenons pas sur la politique générale du gouvernement, dont notre fédération, a pu vous indiquer ce qu'elle en pense.

Le temps donné étant bien insuffisant pour rassembler tous les dossiers que nous pourrions vous soumettre, nous vous souhaitons bonne réception de ce courrier dans l'attente des suites éventuelles que vous souhaitez lui porter

Recevez mes sincères salutations

Jean-Claude Tarroux
Secrétaire départemental, Coordonnateur académique